

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE METROPOLE
DU VENDREDI 22 JANVIER 2016



CM2016/01/01 – ELECTION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DATE DE LA CONVOCATION : 13 janvier 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Nicole GOUETA, doyenne de l'Assemblée

SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS : Dominique Adenot, Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, Marie-Hélène Amiable, François Asensi (jusqu'à 11h00), Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré, Pierre-Christophe Baguet, Dominique Bailly, Patrick Balkany, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 11h40), Jean-Pierre Barnaud, Christiane Barody-Weiss, Françoise Baud, Jacques Baudrier, Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, Jacqueline Belhomme, David Belliard (jusqu'à 11h42), Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti, Éric Berdoati, Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios, Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac, Julie Boillot, Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj, Alain-Bernard Boulanger, Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou (jusqu'à 11h50), Patrick Braouezec (jusqu'à 11h05), Jean-Marie Brétilon, Daniel Breuiller, Jean-Jacques Bridey, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat, Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calmégane, Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez, Luc Carvounas, Laurent Cathala, Éric Cesari, Régis Charbonnier, Raymond Charresson, Jacques Chaussat, Jean-Noël Chevreau, Hervé Chevreau (jusqu'à 10h42), Claire Clermont-Tonnerre (de), Yves Contassot, Gérard Cosme, Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Philippe Dallier, Stéphanie Daumin, Stéphane De Paoli, William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Christian Demuynck, Tony Di Martino, Olivier Dosne, Patrick Douet, Didier Dousset, Carole Draï, Corentin Duprey, Christian Dupuy, Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel, Rémi Féraud, Léa Filoche, Michel Fourcade, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin, Jean-Baptiste Froment (de), Afaf Gabelotaud, Stéphane Gatignon, Bernard Gauducheau, Jacques Gautier, Jean-Michel Genestier (jusqu'à 12h12) , Sylvie Gerinte, Jean-Jacques Giannesini, Christophe Girard (jusqu'à 12h15), Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire, Eric Grillon, Didier Guillaume (jusqu'à 10h50), Gérard Guille, Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud, Antoine Guisepponne, François Haab (jusqu'à 10h50), Sakina Hamid, Marie-Laure Harel, Eric Hélar, Michel Herbillon, Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Frédéric Hoquard, Ivan Itkzovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemmi, Bruno Julliard (jusqu'à 11h40), Carinne Juste, Philippe Juvin, Marie Kennedy, Jean-Claude Kennedy (jusqu'à 10h45), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet, Marie-Pierre La Gontrie (de) (jusqu'à 11h40), Grégoire La Roncière (de), Laurent Lafon, Jean-François Lamour, Philippe Laurent, Christine Lavarde-Boëda, Franck Le Bohellec, Jean-Yves Le Bouillonnet, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle (jusqu'à 11h24) , Catherine Lécuyer, Eric Lejoindre, Marie-Christine Lemardeley, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Jacques Mahéas (jusqu'à 10h45), Séverine Maroun, Hervé Marseille, Brigitte Marsigny, Jacques JP Martin, Pierre-Yves Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Fadila Mehal, Eric Mehlhorn, Jean-Loup Metton, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika, Joelle Morel, Georges Mothron, Gauthier Mougin, Christophe Najdovski, Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Jean-Marc Nicolle, Pascal Noury, Patrick Ollier, Anne-Constance Onghena, Didier Paillard, Philippe Pemezec (jusqu'à 11h42), Mao Peninou, Carine Petit, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Robin Reda, Yves Révillon, Laurent Rivoire, André Santini, Marielle Sarnez (de), Gilles Savry, Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Anne Souyris, Jean-Pierre Spilbauer, Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachene, Azzedine Taïbi (jusqu'à 11h52), Michel Teulet, Sylvine Thomassin, Yves Thoreau, Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Georges Urlacher,

Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally, Laurent Vastel, François Vauglin (jusqu'à 11h50), Alain Vedere, Pauline Véron, Dominique Versini (jusqu'à 11h54) , Alexandre Vesperini, Jean-Marie Vilain, Jean-François Voguet.

ETAIENT REPRESENTES : Christian Cambon (pouvoir à Michel HERBILLON), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir à Jean-Paul FAURE-SOULET), Vincent Jeanbrun (pouvoir à Robin REDA), Jean-Christophe Lagarde (pouvoir à Vincent CAPO-CANELLAS), Rémi Muzeau (pouvoir à Patrick OLLIER), Gilles Poux (pouvoir à Didier PAILLARD), Jean-Michel Genestier (pouvoir à Jacques Gautier à partir de 12h12), Christophe Girard (pouvoir à Emmanuel Grégoire à partir de 12h15), Philippe Pemezec (pouvoir à Jean Didier Berger à partir de 11h42), Dominique Versini (pouvoir à Pauline Veron à partir de 11h54), Azzedine Taïbi (pouvoir à Sylvine Thomassin à partir de 11h52), François Vauglin (pouvoir à Carine Petit à partir de 11h50), Philippe Bouyssou (pouvoir à Françoise Baud à partir de 11h50), David Belliard (pouvoir à Anne Souyris à partir de 11h42), Marie-Pierre La Gontrie (de) (pouvoir à Catherine Baratti-Elbaz à partir de 11h40), Bruno Julliard (pouvoir à Colombe Brossel à partir de 11h40), Julien Bargeton (pouvoir à Marinette Bache à partir de 11h40), Françoise Lecoufle (pouvoir à Marie-Christine Segui à partir de 11h24), Patrick Braouezec (pouvoir à Pascal Beudet à partir de 11h05), François Asensi (pouvoir à Dominique Adenot à partir de 11h00), Jean Claude Kennedy (pouvoir à Michel Leprêtre à partir de 10h45), Didier Guillaume (pouvoir à Marie Kennedy à partir de 10h50), Jacques Mahéas (pouvoir à Gérard Cosme à partir de 10h45), Hervé Chevreau (pouvoir à Jean-Christophe Fromantin à partir de 10h42), François Haab (pouvoir à Fadila Mehal à partir de 10h50).

ETAIENT ABSENTS : Xavier Lemoine, Thierry Meignen,

Le doyen d'âge du conseil de la Métropole du Grand Paris expose à l'assemblée ce qui suit :

Le Président est l'organe exécutif de la Métropole du Grand Paris en vertu des articles L.5217-6 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection se déroule conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

La durée du mandat du Président de la Métropole du Grand Paris est égale à celle des membres du conseil de la Métropole, tel que défini par l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL DE METROPOLE

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5219-1, L 5217-6, L.5211-2, L.5211-8 et L.5211-9, L.2122-7;

Considérant l'installation du conseil de la Métropole du Grand Paris ce jour ;

PROCEDE A L'ELECTION du Président de la Métropole du Grand Paris.

EST CANDIDAT à la fonction de Président de la Métropole du Grand Paris : M. Patrick OLLIER.

SONT SCRUTATEURS : M. Jean Noël CHEVREAU, M. Ivan ITZKOVITCH.

Premier tour de scrutin au scrutin secret et à la majorité absolue

Résultats du vote :

* Nombre de votants : 207

* Nombre de bulletins blancs: 12

* Nombre de bulletins nuls : 3

* Nombre de suffrages exprimés : 204

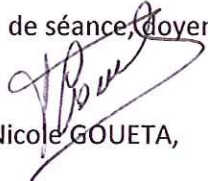
* Majorité absolue : 103

M. Patrick OLLIER a obtenu 192 suffrages.

M. Patrick OLLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu Président de la Métropole du Grand Paris.

PRECISE que la durée du mandat du Président de la **Métropole du Grand Paris** est égale à celle des membres du conseil de la Métropole du Grand Paris, tel que défini par l'article L.5211-8 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente de séance, doyen d'âge


Nicole GOUETA,